

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

Numéro de police	Nom du preneur	Nom de la personne assurée
------------------	----------------	----------------------------

CONDITIONS DES PLACEMENTS INDICE

Le rendement des comptes indiciels suit l'évolution des valeurs des indices, incluant les dividendes. **Le revenu d'investissement peut être positif ou négatif, selon la performance des indices, et n'est pas garanti.**

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après appelée « Desjardins Assurances ») prélève des frais de gestion et de placement pour les comptes indiciels. Ces frais varient selon le compte indiciel choisi.

INSTRUCTIONS DE PLACEMENTS

OPTIONS	RÉPARTITION DES DÉPÔTS FUTURS	TRANSFERT DES FONDS ACCUMULÉS
INTÉRÊT QUOTIDIEN		
INTÉRÊT GARANTI - 1 AN		
INTÉRÊT GARANTI - 3 ANS		
INTÉRÊT GARANTI - 5 ANS		
INTÉRÊT GARANTI - 10 ANS		
INTÉRÊT GARANTI - 15 ANS		
COMPTE INDICIEL QUÉBÉCOIS		
COMPTE INDICIEL CANADIEN		
COMPTE INDICIEL AMÉRICAIN		
COMPTE INDICIEL EUROPÉEN		
COMPTE INDICIEL JAPONAIS		
COMPTE INDICIEL OBLIGATAIRE		
COMPTE INDICIEL PETITES ENTREPRISES		
COMPTE INDICIEL TECHNOLOGIQUE		
COMPTE INDICIEL MULTIGESTION MODÉRÉ		
COMPTE INDICIEL MULTIGESTION CROISSANCE		
COMPTE INDICIEL MULTIGESTION PRUDENT		
COMPTE INDICIEL MULTIGESTION ÉQUILIBRÉ		
TOTAL	100 %	100 %

Instructions spéciales : _____

Cette répartition pourra être modifiée subséquemment selon les modalités décrites à l'article « **TRANSFERTS ENTRE LES OPTIONS DE PLACEMENT** » de ce contrat.

Signé à _____, ce _____ jour de _____

Témoin de la signature

Preneur(s) du contrat

Code du représentant

Code du centre financier

SECTION RÉSERVÉE À DESJARDINS ASSURANCES

Signature	Date JJ / MM / AA
-----------	----------------------